

COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 23 septembre 2010

Le vingt trois septembre deux mille dix à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean Claude TOURNAYRE – Président

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Céline BONNET, Robert BOSSY, Aïda BOYER, Cécile CELETTE, Martine CHAMBON, François CHAUVIN, Sébastien COSTE, Jean Marie DESLOGES, Max DESSUS, Olivier DUSSOPT, Jean Yves ESCOFFIER, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Denis LACOMBE, Laurent LACROIX, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Bernard MARCE, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean Claude ORIOL, Eric PLAGNAT, Denis PLENET, Simon PLENET, Lylian QUOINON, Alain RALLET, Marie Hélène REYNAUD, Michel ROUX, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean Claude TOURNAYRE, Jean Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Christelle VEROT, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires,

Madame Anne Marie GOUIN (Vocance), Monsieur Alain LECUYER (Vanosc) en qualité de délégué suppléant

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs, Muriel BONIJOLY, Yves BOULANGER, Guy CAVENEGET, Thierry CHAPIGNAC, Thierry CHAPUS, Ludovic CORDIER, Eliane COSTE, Eric DECHAVANNE, Jean François JULLIAT, Valérie LEGENDARME, Joël PERON, Marianne VERGNE.

Pouvoirs et représentation

- Madame Muriel BONIJOLY avait donné pouvoir à Monsieur Denis LACOMBE
- Monsieur Yves BOULANGER était représenté par Monsieur Alain LECUYER
- Monsieur Guy CAVENEGET avait donné pouvoir à Monsieur Jean Claude TOURNAYRE
- Monsieur Thierry CHAPUS était représenté par Madame Anne Marie GOUIN
- Madame Valérie LEGENDARME avait donné pouvoir à Monsieur François CHAUVIN
- Madame Marianne VERGNE avait donné pouvoir à Monsieur Denis SAUZE

Assistaient également à la réunion : Mesdames et Messieurs Daniel MARTINETTI (Trésorier Principal), Jean Philippe RENOUD, Pascale CHARRIER, Virginie ESCOMEL,

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe JOURDAIN

Convocation et affichage du : 16 septembre 2010

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants Présents 46 Titulaires et 2 suppléants Pouvoirs : 4 Votants : 52

Lors de sa séance du 23 SEPTEMBRE 2010 A 20H00 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Présidé par Monsieur Jean Claude TOURNAYRE – Président –

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2010.111 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2010

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le procès verbal de la séance du 30 JUIN 2010

2010.112 - RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

PREND ACTE du rapport d'activités de la COCOBA sur la période du 1 juin 2009 au 31 mai 2010

DIT que ce document sera transmis à toutes les Mairies de la COCOBA en vue d'une présentation à leurs conseils municipaux

2010.113 - INSTITUTION DES MODALITES D'ABATTEMENT COMMUNAUTAIRE SE SUBSTITUANT A CELLES DU DEPARTEMENT EN CONSEQUENCE DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE d'appliquer les seuls abattements obligatoires en vigueur pour charge de famille, tels qu'ils sont définis à l'article 1411 du Code Général des Impôts (CGI)

CHARGE le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération

2010.114 - COTISATION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET) – Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) – EXONERATION DE CERTAINES ENTREPRISES DE SPECTACLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE d'exonérer de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

- A hauteur de 66 % les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition (*article 1464 A 3° du CGI*) ;
- A hauteur de 66 %, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement "art et essai" au titre de l'année de référence (*article 1464 A 3°bis du CGI*) ;

Conformément à la réglementation en vigueur, la présente exonération entrera en vigueur au titre des impositions établies pour l'année 2011.

CHARGE le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

2010.115 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – RECRUTEMENT D'UN AGENT REQUERANT DES COMPETENCES SPECIFIQUES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 50 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. PLAGNAT, M. SIBILLE)

AUTORISE le Président à recruter un Chef du Pôle Développement du Territoire et à signer toutes pièces s'y rapportant.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision

**2010.116 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – ORGANISATION DES SERVICES –
CONVENTION DE MUTUALISATION**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 7 VOIX CONTRE, 11 ABSTENTIONS ET 34 VOIX POUR
ADOpte la Convention de Mutualisation

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision

2010.117 - VALIDATION DU TERRAIN POUR LA DECHETTERIE D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 2 VOIX CONTRE (M. PLAGNAT, M. SIBILLE), 2 ABSTENTIONS
(M. COSTE, M. RALLET) et 48 VOIX POUR

APPROUVE le choix du terrain pour la futur déchetterie intercommunale

AUTORISE le président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne
exécution du projet

2010.118 - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA DECHETTERIE D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE (Monsieur Thomas TOULARASTEL ne prend pas
part au vote

APPROUVE le choix du Maître d'oeuvre

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de
la mission.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente
délibération

**2010.119 - CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE :
demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 50 VOIX POUR 2 ABSTENTIONS (M. PLAGNAT, M. SIBILLE)

SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général de
l'Ardèche

CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente
délibération.

**2010.120 - CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE :
demande de subvention auprès de l'ADEME**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 50 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. PLAGNAT, M.
SIBILLE)

SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible auprès de l'ADEME

CHARGE le Président d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente
délibération.

2010.121 - EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et PAR 51 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. ESCOFFIER)

DECIDE l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les sociétés figurant en annexe

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

2010.122 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDECHE : Collecte des plastiques agricoles : aide financière et convention de mise en place de la collecte

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la reconduction de cette opération et le versement d'une aide financière à la chambre d'agriculture à hauteur de 500 €.

AUTORISE le Président à signer la convention définissant les modalités de cette collecte.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2010.123 - RAPPORT D'ACTIVITES DU SYTRAD

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

PREND ACTE du rapport d'activités du SYTRAD pour la période

2010.124 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – HAMEAU DE VERT – LOT 1 RESEAUX DE TRANSFERT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 relatif au marché pour la réalisation des travaux d'assainissement du Hameau de Vert – Lot 1 : Réseaux de transfert, avec la société SARL MOUNARD.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision

2010.125 - EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE MARENTON : Acquisition de la propriété MORAILLON/HALLUITE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'acquisition du bien sus-visé au prix de 530 000 euros auxquels s'ajouteront les frais d'acte

CHARGE le Président de signer l'acte authentique à intervenir et toutes autres pièces se rapportant à ce dossier

CHARGE le Président de toutes les démarches utiles à cet effet,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2010.126 - ANNONAY ZONE D'ACTIVITES « LA PEYRE » VENTE D'UNE PARCELLE A M. GIRARDEAU

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITE

APPROUVE la cession au profit de Monsieur GIRARDEAU ou de toute autre personne physique ou morale que cette dernière entend se substituer, des parcelles cadastrées AB 303 (p) et AB 306 (p) pour une superficie de 1 788 m².

DECIDE de fixer le prix de vente à 7 100 euros HT le m² suivant l'avis des Domaines en date du 1 juillet 2010

AUTORISE le Président à signer l'acte authentique et toute pièces s'y rapportant

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision

2010.127 - AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES DE MARENTON A ANNONAY ET DE MASSAS CHANTECAILLE A SAINT CLAIR : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de l'Ardèche.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

2010.128 - VŒU : SOUTIEN A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET A L'ENSEMBLE DE LA PROFESSION AGRICOLE SUR LES ATTENTES DE NOTRE TERRITOIRE EN LIEN A L'OCCASION DE LA REFORME DE LA PAC APRES 2013

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les vœux présentés ci-dessus

REITERE le souhait que soit prise en considération la réalité économique du Nord du Département et

REAFFIRME, aux côtés de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, l'absolue nécessité de redonner tout son sens et sa légitimité à la politique agricole commune, en particulier « une agriculture orientée en priorité sur l'autosuffisance alimentaire en contribuant à la fourniture d'une alimentation saine, de qualité à un juste prix tout en préservant les ressources naturelles ».

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

2010.129 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE A INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ANNONAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE le Président à signer la convention de groupement de commandes associant la COCOBA et la Ville d'Annonay pour le recrutement de personnel temporaire

DESIGNE M. TOURNAYRE et M. ZAHM respectivement, membre titulaire et suppléant de la Commission de Procédure Adaptée du Groupement de commande.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision

AUTORISE le Président à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

2010.130 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES - CONCLUSION D'UNE CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET LA COMMUNE DE SAINT CLAIR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE le Président à signer la convention de groupement de commandes associant la Communauté de Communes du Bassin Annonéen (COCOBA) et la commune de Saint Clair en vue de l'extension et de l'aménagement de la zone d'activités de Saint Clair et la modification / révision simplifiée du PLU.

DESIGNE Monsieur Alain ZAHM et Monsieur Denis SAUZE respectivement, membre titulaire et membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande.

CHARGE le Président de toutes les démarches utiles à cet effet,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

2010.131 - VALIDATION DES DOSSIERS PORTANT SUR L'AIDE A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES

Dossier n° 72 : RESTAURANT « AU WAGON » sur VERNOSC

Projet : Création d'un restaurant dans l'ancienne gare de Midon : Rénovation des deux bâtisses en conservant le cachet et une construction à usage de salle restaurant, qui reliera les deux anciens bâtiments.

Dépense éligible : 50 000 € H.T

Subvention ORC sollicitée : 15 000 € (provenant du Conseil Général de l'Ardèche pour 7 500 € (15 %) et des crédits Etat-FISAC pour 7 500 € (15 %))

Dossier n° 73 : EPICIERIE VIVAL sur ROIFFIEUX

Projet : Aménagement de la partie cave à vin du commerce et changements des banques frigorifiques.

Dépense éligible : 11 506 € H.T

Subvention ORC sollicitée : 3 452 € (provenant du Conseil Général de l'Ardèche pour 1 726 € (15 %) et des crédits Etat-FISAC pour 1 726 € (15 %))

Dossier n° 74 : GARAGE FAYARD sur ST MARCEL LES ANNONAY

Projet : Reprise du garage/station service afin de proposer mécanique et carrosserie.
La station service sera remise aux normes obligatoires en vigueur.

Dépense éligible : 50 000 € H.T

Subvention ORC sollicitée : 15 000 € (provenant du Conseil Général de l'Ardèche pour 7 500 € (15 %) et des crédits Etat-FISAC pour 7 500 € (15 %))

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et **A L'UNANIMITE**

Sur l'avis favorable du Comité de Pilotage réuni le 01 septembre 2010, et sous réserve de l'avis de la DIRECCTE et du Trésorier Payeur Général.

APPROUVE les termes de la présente délibération,

PROPOSE d'accorder les subventions telles qu'elles sont présentées ci-dessus,

CHARGE le Président de toutes les démarches utiles à cet effet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2010.132 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et **A L'UNANIMITE**

APPROUVE les propositions du président

SOLLICITE auprès de l'ANAH 28 345,00 € et auprès de la CDC 17 007,00 € selon le montage financier ci-après

ANAH	28 345 €
Conseil Général de l'Ardèche CGD	17 007 €
Autofinancement Communauté de Communes	22 448 €
Total des dépenses	67 800 €

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

2010.133 - PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE RECOUVREMENT DES CREANCES

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le prélèvement automatique pour le recouvrement de toutes les créances pour un montant minimum ou égal à 90,00€

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à cet effet

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

2010.134 – SPA BILAN FOURRIERE INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et **A L'UNANIMITE**

PREND ACTE du bilan 2009 de la fourrière intercommunale

2010.135 - CONVENTION POSTE COORDINATEUR ENFANCE JEUNESSE

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Ville d'Annonay et le Conseil Général de l'Ardèche relatif au poste de coordinateur enfance/jeunesse.

CHARGE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2010.136 - APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT

MIXTE ARDECHE VERTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la nouvelle version des Statuts du Syndicat Mixte Ardèche Verte.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2010.137 - INFOROUTES DE L'ARDECHE : demande d'adhésion de communes :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE l'adhésion des communes de CHAMBONAS(07), CHATEAUNEUF SUR ISERE (26), LA ROCHE DE GLUN(26), ROCHESSAUVÉ (07) SAINT CIERGE LA SERRE (07), SAINT MICHEL DE BOULOGNE (07) auprès du SIVU des Inforoutes.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 22 h 20

Pour extrait certifié conforme

**Le Président
Jean Claude TOURNAYRE**

Toutes les délibérations adoptées au cours de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service questure

Affiché le : 30 septembre 2010 en vertu de l'article 2121-25 du CGCT